



AVRIL 2017

LE P'TIT OBS

La lettre de l'observatoire

p. 2 Récoltes 2016



Les aléas climatiques et la volatilité des prix, amplifiée par des récoltes exceptionnelles pour d'autres puissances agricoles, sont les principaux ferments de l'actuelle crise dans laquelle les agriculteurs sont empêtrés...

p. 6 Quelles stratégies mettre en place ?



Etant donné l'ampleur des difficultés cumulées, plusieurs années seront probablement nécessaires pour absorber le déficit. Il est donc important d'analyser la situation de son entreprise...

p. 10 Le Brexit



Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par David Cameron sur le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne, 52 % des Britanniques ont choisi de quitter l'UE...





RÉCOLTES 2016

UNE RÉCOLTE FRANÇAISE TRÈS DÉCEVANTE POUR LA MOITIÉ NORD DU PAYS POUR UN CERTAIN NOMBRE DE PRODUCTIONS AGRICOLES

Les aléas climatiques et la volatilité des prix, amplifiée par des récoltes exceptionnelles pour d'autres puissances agricoles, sont les principaux ferments de l'actuelle crise dans laquelle les agriculteurs sont empêtrés. Une crise qui déstabilise le secteur et ses filières agricoles.

Etat des lieux

La pluviométrie excessive de 2016, associée à un rayonnement insuffisant, a entraîné des problèmes de fécondation et de remplissage des grains des céréales et d'oléo-protéagineux.

Ce contexte humide, favorable au développement des maladies, s'est accompagné d'une augmentation des interventions phytosanitaires avec un succès parfois peu significatif.



Une perte de rendement entraînant un recul de la production nationale de près de 25 %.

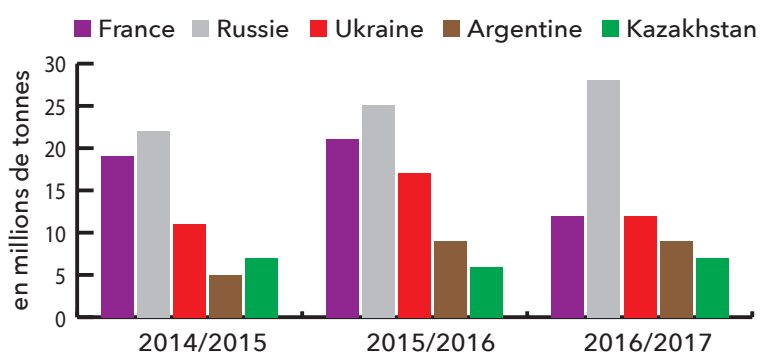
Une perte en qualité rendant une partie de la récolte de blé difficilement commercialisable en l'état pour des usages meuniers et pesant également sur la compétitivité des blés français à l'export.

Une déconvenue n'arrivant jamais seule : une baisse des prix liée à une production mondiale record qui plombe les résultats économiques des exploitations agricoles françaises.

Conséquences

Au national : les exportations de blé baissent de près de 50 % : elles plafonnent à 12 millions de tonnes, ce qui aura, en corollaire, de lourdes conséquences sur toutes les filières (graphique ci-contre). Dès le mois d'août, on observe une baisse de la balance commerciale agricole et agroalimentaire française de l'ordre de 53 %. A court et moyen terme, il faudra reconquérir les marchés perdus.

Exportations de blé français et de ses concurrents



Source : Conseil International des Céréales, FranceAgriMer

A l'échelle de la région Hauts-de-France : l'une des régions agricoles pour laquelle le potentiel agricole a été fortement amputé. Une grande variabilité peut être observée entre secteurs géographiques. Elle est fortement corrélée au niveau et à la période de pluviométrie observée.

Cultures	Rendements	Commentaires
Blé	-30 à -60%	Les poids spécifiques de 60 à 70 kg/hl contre 76 demandés par les acheteurs. Des pertes en rendement croissant plus on s'éloigne de la côte.
Orge	-35 %	
Colza	-25 %	
Poix protéagineux	-40% à -50%	
Betteraves	De 45 à plus de 100 t selon les secteurs	

Source : Chambres d'agriculture des Hauts-de-France



Quelles conséquences pour les exploitations agricoles ?

Analyse de l'incidence de la récolte 2016 et de la baisse des aides sur les systèmes d'exploitation picards de l'observatoire Inosys.



A la mauvaise récolte 2016 viennent s'ajouter la baisse des prix des céréales, la perpétuelle augmentation des charges et jusque 2019, la baisse des aides PAC. On observe en conséquence des trésoreries exsangues, une baisse substantielle de l'EBE et des résultats d'exploitation qui avoisinent le zéro voire le négatif.

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'incidence de la mauvaise récolte, associée à la baisse des prix et des aides, aura des effets différents selon les systèmes et la stratégie d'exploitation mis en place.

Les Systèmes d'exploitation Betteraviers :

B.2: betteravier diversifié 80 ha dont 20 % de betteraves ;

B.3 : betteravier diversifié 160 ha dont 17 % de betteraves ;

B.4 : betteravier spécialisé 250 ha dont 23 % de betteraves.

Ces systèmes d'exploitation à plus de 10 % de betteraves dans leurs assolements, subissent l'impact : d' une baisse importante du chiffre d'affaires céréalier, d'une baisse des aides PAC (droits à paiement de base) plus importante liée à leurs niveaux historiquement hauts, suite à la réforme du sucre en 2006.

L'EBE observe une chute pouvant atteindre 87 voire 112 % pour la récolte 2016 dont 10 % imputables à la baisse des aides.

Les systèmes d'exploitation céréaliers :

B1.C1: céréalier betteravier 62 ha dont 6 % de betteraves ;

C.2 : céréalier 167 ha dont 10 % de betteraves ;

C.3 : céréalier spécialisé 214 ha dont 4 % de betteraves.

Ces systèmes céréaliers, avec moins de 10% de betteraves dans leurs assolements, subissent une baisse considérable de l'EBE de l'ordre de 100 à 132 %. La baisse des aides PAC explique 7 % de perte d'EBE.

Les systèmes plantes sarclées féculés et pommes de terre /légumes :

S: plantes sarclées 155 ha dont 13 % de betteraves et 6 % de pommes de terre féculé ;

P: pommes de terre, légumier 172 ha dont 15 % de betteraves et 33 % de (pommes de terre + légumes).



Ces deux systèmes subissent à des degrés divers la crise conjoncturelle de 2016. Le système féculier voit son EBE chuter de l'ordre de 95 % alors que le système pomme de terre-légumes voit son EBE en repli de l'ordre de 49 %.

Les systèmes élevages « viande et lait » :

EL.2 : élevage spécialisé lait avec un volume de lait contractualisé de 300 000 l et une SAU de 50 ha ;

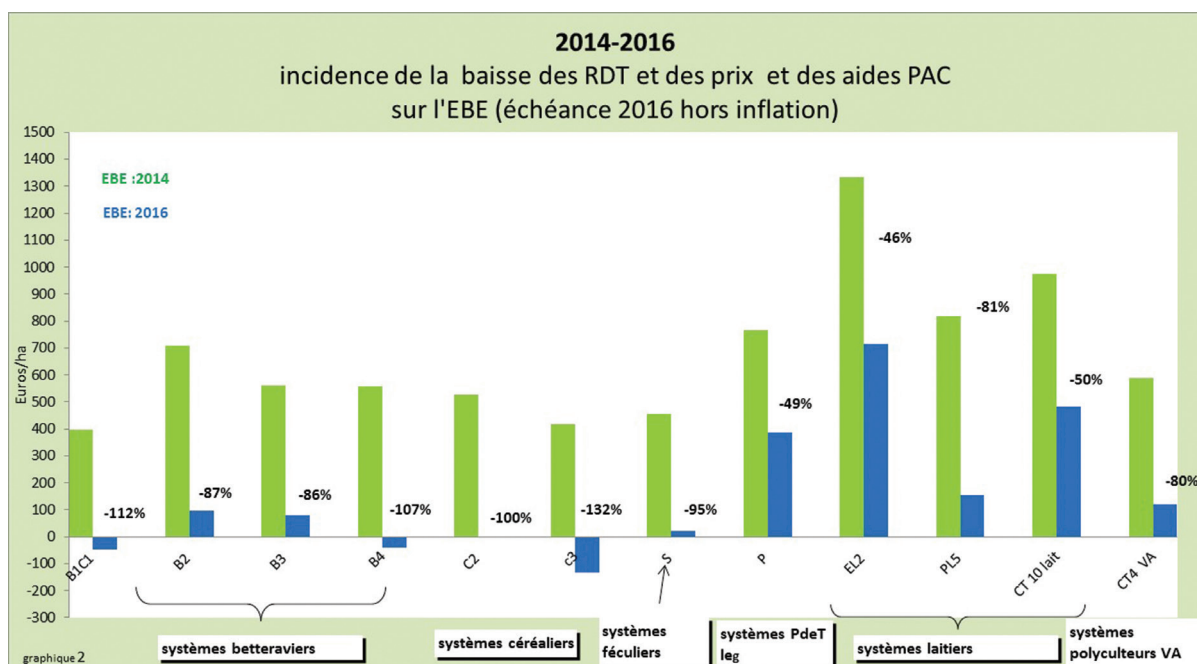
PL.5 : polyculteur « intensif » avec un volume de lait contractualisé de 170 000 l et une SAU de 70 ha ;

CT.10 : polyculteur - éleveur laitier sur 250 ha de SAU dont 52 % de maïs, 1 220 000 l de volume de lait contractualisé et 4 UMO ;

CT.4: polyculteur viande avec une SAU de 157 ha.

La chute d'EBE, ramenée à l'hectare pour ces systèmes, est fortement dépendante de la part des grandes cultures dans le chiffre d'affaires total. Le système spécialisé lait voit son EBE chuter d'environ 46 % contre 81 % pour les systèmes polyculture-lait intensif et polyculture-viande.

Pour le polyculteur de 250 hectares avec 1 220 000 litres de lait, le poids de l'élevage dans le chiffre d'affaires, amortit la baisse de l'EBE 2016 par rapport à d'autres systèmes plus orientés cultures de vente.



Source : Observatoire Inosys - Chambres d'agriculture des Hauts-de-France



QUELLES STRATÉGIES METTRE EN PLACE ?

LE CONTEXTE PÈSE LOURDEMENT ET DURABLEMENT
SUR LES TRÉSORERIES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Etant donné l'ampleur des difficultés cumulées, plusieurs années seront probablement nécessaires pour absorber le déficit.

Il est donc important d'analyser la situation de son entreprise et de rechercher toutes les pistes d'amélioration qui peuvent être mises en œuvre. Le but étant d'améliorer et d'adapter son entreprise pour augmenter la valeur ajoutée dégagée par le développement du chiffre d'affaires et la maîtrise des coûts de production.

Poser son diagnostic

Le diagnostic permet de mettre en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'entreprise. L'objectif est de :

- mieux comprendre le fonctionnement de son exploitation ;
- identifier ses marges de progrès, mettre en place un plan d'actions avec des mesures appropriées et hiérarchisées. Se fixer des objectifs accessibles pour gérer son exploitation en période de crise ;
- identifier et anticiper les difficultés à venir pour s'assurer de disposer de suffisamment de temps pour mettre en œuvre des pistes de progrès à effet différé ;
- s'assurer de la capacité de l'exploitation à absorber les à coups de tout ordre. C'est aussi identifier et mesurer les risques pour déployer les amortisseurs pour « conduire en toute sérénité ».





L'urgence : gérer sa trésorerie

En période de crise, la gestion de la trésorerie est primordiale. L'idéal serait bien évidemment d'avoir la possibilité de débloquer d'éventuels placements liés aux excédents antérieurs.

Si aucune trésorerie n'est mobilisable sur l'exploitation ou par le patrimoine privé, il faut analyser l'ampleur et l'urgence du besoin pour déterminer les leviers possibles.

La réalisation d'un budget de trésorerie détaillé mois par mois avec l'ensemble des recettes et des dépenses s'impose dans tous les cas.

Cet exercice permet de connaître le montant et la période du besoin et ainsi de demander :

- un financement de trésorerie,
- un report d'échéances,
- un réaménagement de prêts à sa banque,
- et/ou un plan de paiement auprès de son organisme stockeur et ses fournisseurs.

Si cela s'avère insuffisant ou infructueux, quels autres leviers peuvent être mobilisés ? Il est peut-être encore possible de différer certaines dépenses, à condition de ne pas hypothéquer le potentiel de production : optimiser les achats ou les ventes à venir, libérer des stocks et vendre des animaux, des matériels ou des équipements peu productifs.



Agir sur plusieurs leviers à moyen terme

Le système de production est souvent perfectible. Au préalable, il est indispensable de connaître ses coûts de production et de fonctionnement, pour vos productions végétale et animale. Voici les leviers que vous pouvez actionner :

1. **Optimiser les intrants** (engrais, semences, traitements, aliments du bétail, frais d'élevage et vétérinaires) : le choix des intrants et des fournisseurs, l'ajustement des doses, des apports, des quantités, des effectifs, la date et le volume d'achat peuvent apporter une contribution à l'objectif recherché.
2. **Repenser sa mécanisation** : la stratégie de mécanisation est d'optimiser l'utilisation du matériel et d'en réduire le coût : copropriété, entraide, CUMA, location, prestation de service ou travaux par tiers. L'impact de la fiscalité qui encourage au renouvellement accéléré et à l'investissement individuel a été trop souvent la principale motivation poussant à l'achat.
3. **Repositionner l'entreprise** : chaque exploitation est le fruit d'une trajectoire mûrie par un ou des chefs d'entreprise. Il faut tirer les leçons de cette crise et en profiter pour rebondir. Peut-on optimiser l'existant? Faut-il se regrouper? Doit-on céder ou arrêter partiellement ou totalement une production ou un atelier? Peut-on produire davantage? Est-il possible de se spécialiser ou se diversifier?
 Dans le cas d'un projet de développement, il faut s'intéresser aux ressources en main d'œuvre, aux conséquences sur l'organisation du travail, à la capacité d'investissement et à l'endettement actuel.
4. **Se définir des priorités** : pourquoi ne pas déléguer certaines tâches peu productives et pourtant impératives (enregistrements administratifs et réglementaires, fiches de paie...) pour se concentrer sur l'essentiel.



La crise agricole actuelle impose de réagir et de tout mettre en œuvre pour arriver à redresser la situation. Les conseillers des Chambres d'agriculture peuvent vous aider à analyser votre situation et à trouver des solutions.

Vos Chambres d'agriculture Hauts-de-France vous accompagnent dans tous les domaines qui pourraient vous faire défaut (gestion de la fertilisation, conduite d'élevage, amélioration des conditions de travail, conduite des cultures, optimisation des intrants, conseil en machinisme et en organisation de chantiers, Mes Parcelles Sérénité pour déléguer les enregistrements des pratiques agricoles obligatoires en toute tranquillité d'esprit et se libérer du temps ...)



AGE (ANALYSE GLOBALE DE L'ENTREPRISE)

Vos Chambres d'agriculture vous proposent un conseil individuel et personnalisé AGE. Cette nouvelle méthode s'appuie sur l'analyse et l'interprétation des résultats pour poser un constat, apporter des pistes d'amélioration et bâtir un plan d'actions.

AGE : 15 leviers pour booster vos projets

1. Situation et objectifs familiaux (pour mieux vous connaître)
2. Productions (pour caractériser la typologie de l'entreprise)
3. Sols et parcellaire (pour connaître le potentiel de production, les avantages et les contraintes du parcellaire)
4. Environnement social économique (pour savoir avec qui l'entreprise travaille)
5. Bureau (pour comprendre la gestion administrative)
6. Gestion du temps (pour identifier les surcharges de travail et l'attrait des différentes activités)
7. Relations (pour comprendre l'organisation du travail)
8. Matériels équipements (pour connaître la stratégie d'équipement et le coût de mécanisation)
9. Réglementaire (pour vérifier la conformité aux obligations réglementaires)
10. Production végétale (pour comprendre la conduite technique des cultures)
11. Production animale (pour comprendre la conduite technique des ateliers d'élevage)
12. Diversification (pour décrire les activités de diversification en cours ou en projet)
13. Critères économiques et situation financière (pour analyser vos résultats et les comparer à des références)
14. L'entreprise aujourd'hui (pour connaître vos motivations et votre avis sur votre situation)
15. Le plan d'actions (pour définir ensemble des pistes d'amélioration)



Brexit

LE BREXIT

LE «BREXIT» EST UNE ABRÉVIATION DE «BRITISH EXIT», ÉVOQUANT LA SORTIE DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par David Cameron sur le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne, 52 % des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. Nommée en juillet 2016, la nouvelle Première ministre Theresa May mène les discussions sur la sortie de son pays de l'Union face à une équipe de négociateurs, menée par Michel Barnier, pour représenter l'UE.

Pourquoi le Brexit ?

Lors de sa campagne pour briguer un second mandat de Premier ministre, David Cameron avait promis d'organiser, au plus tard en 2017, un référendum sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'Union européenne. Promesse tenue le 23 juin 2016 et c'est le camp du «Leave» qui l'a emporté avec près de 52% des voix.

Le taux de participation a été supérieur à 72%, un record pour le pays. La géographie de ce vote est quelque peu surprenante, les zones rurales et les zones les plus pauvres ayant davantage voté contre le maintien dans l'UE alors que ce sont celles qui bénéficient le plus des aides européennes.



David Cameron, qui avait fait campagne pour le maintien du pays au sein de l'Union européenne, a choisi de démissionner quelques jours après le résultat Theresa May, ancienne ministre de l'Intérieur, lui a succédé.

Le Royaume-Uni s'apprête donc à quitter l'Union européenne - un processus qui pourrait durer de nombreux mois, le temps de négocier de nouveaux accords avec l'UE.

Quelles conséquences attendre du Brexit ?

L'Union Européenne va perdre l'une de ses trois grandes puissances économiques et politiques, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des Etats-Unis en Europe ainsi que l'un des rares états européens entretenant une armée régulière conséquente.

Sur les conséquences économiques, les experts et les chefs d'entreprises sont incapables à ce jour de se prononcer d'une seule voix. Même le chef-économiste de la Banque d'Angleterre reconnaît que l'économie a mieux résisté que prévu au choc du référendum, le résultat n'ayant pas freiné la consommation des ménages.

Si bien qu'en 2016, l'économie britannique a été la plus dynamique de tous les pays du G7, avec une croissance attendue à 2,2 % en 2016.

Il est assurément trop tôt pour tirer la moindre conclusion définitive, puisque le Brexit, s'il a bien été voté, n'a pas encore eu lieu. Et le discours de Theresa May ce 17 janvier, s'il conforte l'orientation vers un Brexit dur, reste encore bien flou sur sa concrétisation.

Certes, la Premier Ministre a évoqué le départ de son pays du marché unique. C'est la condition obligatoire pour que le Royaume Uni puisse assurer le principal point mis en avant lors de la



campagne du référendum, à savoir la maîtrise de l'immigration européenne sur son territoire. Mais, cette ambition est déjà amendée par le souhait de le remplacer par un nouvel accord, le plus large possible, avec l'Union et ainsi rester, autant que faire se peut, dans une simili «Union douanière» pour faciliter le maintien de ses exportations vers l'Europe.

Tout au long de son discours, derrière la ligne directrice d'un «hard Brexit», Theresa May a multiplié les annonces de futurs partenariats avec l'Union Européenne : un pour l'économie donc, mais aussi un sur la défense, un sur les renseignements. D'où le ton finalement plus conciliant qu'attendu, qu'elle a eu envers l'UE même si la conclusion de son discours lui a permis de souligner, d'une part, qu'il valait mieux «pas d'accord» qu'un «mauvais accord» et d'autre part, qu'elle mettait en garde l'UE contre des propositions qui se voudraient punitives.

Sur l'esprit dans lequel l'Union aborde les discussions à venir, Michel Barnier lors de sa prise de fonction de négociateur en chef de l'UE sur le Brexit a rappelé que les Vingt-Sept étaient d'accord sur quelques grandes positions : leur priorité est de rester unis à 27 et il n'est pas concevable qu'un pays «tiers» non membre de l'Union jouisse des mêmes privilèges et des mêmes garanties qu'un pays



membre. Enfin, l'accès au marché unique est conditionné aux quatre libertés de circulation (biens, personnes, données et services) et elles sont indissociables les unes des autres.

Suite à la décision de la Cour suprême du 24 janvier, Theresa May a dû obtenir l'autorisation du Parlement britannique pour enclencher la procédure de séparation avec l'UE.

Une semaine après ce feu vert du Parlement britannique et quatre jours après l'assentiment royal donné par Elizabeth II, la Première ministre britannique a fait annoncer que son pays activait l'article 50 pour la sortie de l'Union Européenne, le 29 mars 2017.

Les négociations qui vont s'en suivre auront deux années pour aboutir.

Et pour la PAC ?

Les conséquences du Brexit pour la PAC, pour les agriculteurs britanniques et pour les agriculteurs français, soulèvent aussi beaucoup de questions.

Le budget sera-t-il largement amputé ?

Le budget de la PAC est alimenté par les contributions de l'ensemble des Etats-membres de l'UE et constitue environ 35% du budget total de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni participe au budget européen à hauteur de 14 milliards d'euros, soit en quatrième position derrière l'Allemagne, la France et l'Italie. Car depuis le célèbre « I want my money back » de Margaret Thatcher, le Royaume-Uni bénéficie d'un rabais de l'ordre de 6 milliards d'euros (dont 27% pris en charge par la France).

Il touche en retour plus de 7 milliards de fonds européens dont 4 milliards issus des aides PAC.

Le départ du Royaume-Uni entraînera donc au final une baisse de plus ou moins 5% du budget net de la PAC.

Le départ du Royaume-Uni, c'est aussi une nouvelle configuration des rapports de force. Les 27 ne négocieront plus tout à fait de la même manière. Les Britanniques défendaient mordicus une position libérale et non interventionniste sur les marchés agricoles. Sans eux, les autres Etats membres s'autoriseront peut-être plus de marges de manœuvre et reconsidéreront l'opportunité de se doter d'outils de régulation plus puissants et moins soumis à la règle de concurrence à laquelle tenait tellement Londres.

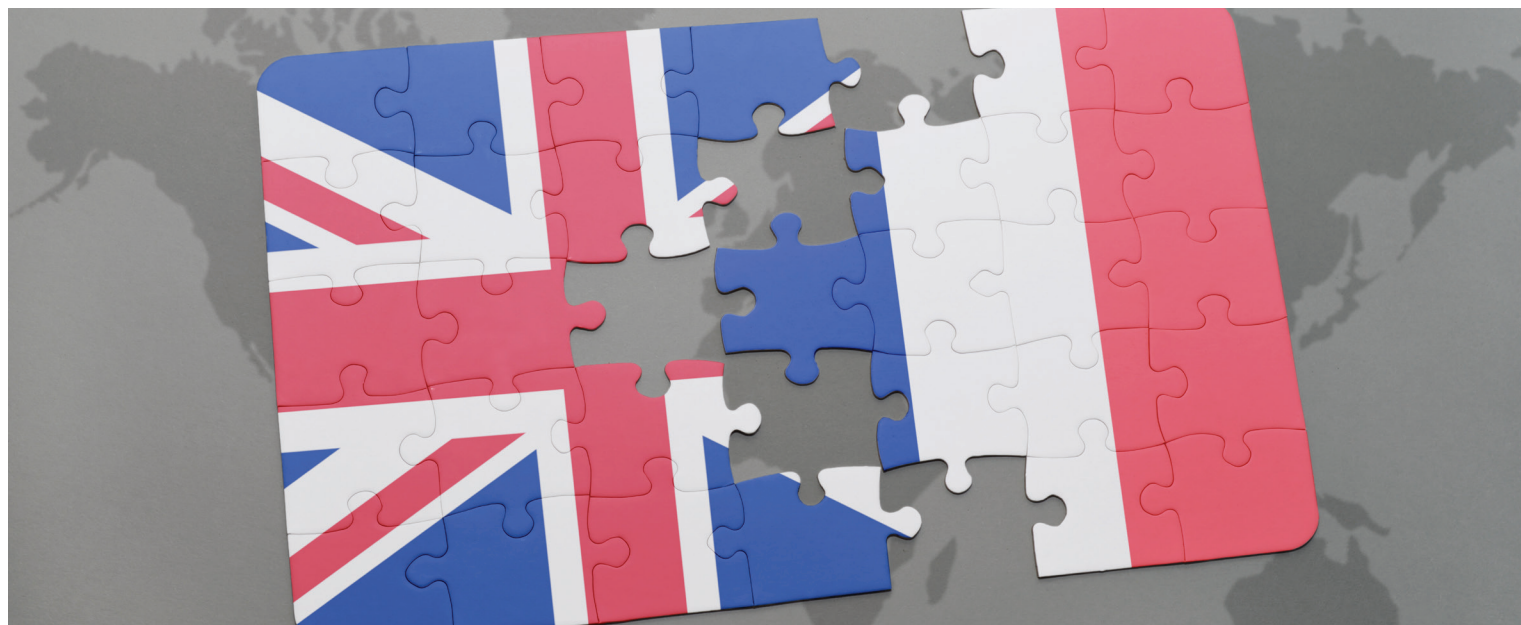
Par ailleurs, le Royaume-Uni a aussi beaucoup défendu une PAC qui tient compte de la contribution des agriculteurs au maintien des zones rurales, à l'entretien des paysages, à la biodiversité. Cela restera-t-il un axe aussi prioritaire de la PAC pour les 27 ?

Et au Royaume-Uni ?

Les choix économiques historiques du pays ont fait qu'entre la souveraineté alimentaire et l'ouverture au commerce international, le Royaume-Uni a fait le choix d'une logique de flux agricoles mondialisés.

L'agriculture britannique peine donc à couvrir les besoins alimentaires du pays. La balance commerciale agricole est déficitaire de plus de 30 milliards de dollars. Le Royaume-Uni dépend pour près de la moitié de son alimentation, d'approvisionnements extérieurs.

Mme May a cependant indiqué en octobre 2016, que le RU ne laisserait pas tomber ses 190 000 agriculteurs : il continuerait à leur verser des aides ces deux prochaines années. Mais le manque de clarté sur l'orientation de la future politique agricole britannique laisse planer une profonde incertitude sur le futur de son agriculture.



Quant à la France ?

Le RU est le troisième client européen de la France et son sixième fournisseur avec un excédent alimentaire de 3 milliards d'euros pour la France.

Plusieurs facteurs pourraient venir freiner les exportations de la France vers le RU :

- la dépréciation de la livre qui renchérirait le coût des importations anglaises,
- la réinstauration de barrières tarifaires (taxation des produits importés) et non tarifaires (par exemple : mise en place de quotas d'importations, instauration de normes sanitaires stipulant les traitements obligatoires, ceux autorisés ou ceux interdits, complexification des procédures de dédouanement ou périodes de blocage en douane allongées,... entre autres possibilités),
- une possible récession de l'économie

anglaise qui entraînerait une baisse de la consommation des ménages.

Mais l'effet devrait être relativement modeste car les produits français restent attractifs et sont faiblement substituables par leur qualité et leur spécificité (vins et fromages notamment).

Toutefois l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas qui devraient être les plus touchés, verraient alors leurs producteurs se tourner vers le continent, accentuant de ce fait la concurrence avec les autres Etats membres sur les marchés des viandes ovine, bovine et de certains types de fromages.



RÉDACTEURS :

Philippe Billa, Chambre d'agriculture de l'Oise
philippe.billa@oise.chambagri.fr

Guillaume Rautureau, Chambre d'agriculture de l'Aisne
guillaume.rautureau@ma02.org

Florence Le Dain, Chambre d'agriculture des Hauts-de-France
f.le-dain@hautsdefrance.chambagr.fr

Ont également participé à la réalisation de ce numéro :

Eric Demazeau - Chambre d'agriculture de l'Oise
Corinne Lescaudron-Wartelle - Chambre d'agriculture des Hauts-de-France
Chris Van Vanvaerenbergh - Chambre d'agriculture de l'Aisne

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Céline Vano - www.celinevano.fr

L'observatoire Inosys régional et national a pour but d'observer et d'analyser l'évolution des systèmes d'exploitation au travers de suivis de fermes de référence et de simuler l'incidence de tous les changements techniques, économiques et réglementaires sur ces systèmes.